



## **Le CCS s'attaque à la problématique des gens du voyage**

**Préoccupé par les difficultés croissantes de trouver des accords avec les gens du voyage dans le canton de Vaud, le Conseil cantonal de sécurité a mandaté un groupe de travail chargé d'examiner les possibilités pour mieux gérer les déplacements des gens du voyage sur le territoire cantonal et de régler les différends. Il a pris cette décision après avoir auditionné Mme Pierrette Roulet-Grin, médiatrice chargée des relations avec les gens du voyage et le major Nicolas Chervet, remplaçant du commandant de la Gendarmerie.**

Le nombre croissant de gens du voyage venus de l'étranger suscite de plus en plus fréquemment des différends avec des particuliers et des communes. L'ancienne préfète Mme Pierrette Roulet-Grin, médiatrice avec les gens du voyage, et le major Nicolas Chervet, remplaçant du commandant de la Gendarmerie et chef opérationnel, ont présenté vendredi dernier aux membres du Conseil cantonal de sécurité un état de la situation préoccupant. Ils ont en particulier souligné que leur nombre augmente dans le canton et qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des interlocuteurs fiables parmi les gens du voyage venus de l'étranger. Les anciennes structures patriarcales traversent une mutation profonde et les autorités traditionnelles sont de moins en moins reconnues, ce qui rend le dialogue plus problématique.

Par ailleurs, il s'avère que l'interprétation actuelle du droit en vigueur et son application disparate pose de nombreux problèmes pour dégager une attitude cohérente des autorités à l'égard des gens du voyage. Cela rend le respect et le maintien de l'ordre public difficile. A l'issue de la séance, le Conseil cantonal de sécurité a décidé de mandater Mme Roulet-Grin et M. Chervet afin de mettre sur pied un groupe de travail afin qu'il analyse les différents aspects légaux et opérationnels. Ils devront faire des propositions au Conseil cantonal de sécurité afin de résoudre les problèmes d'ordre public que la présence des gens du voyage suscite fréquemment (non respect des injonctions des autorités, occupations illicites de terrains, problèmes de salubrité publique, démarchages insistants et intempestifs).

Ce groupe de travail est notamment chargé de dégager les bases légales, permettant aux autorités d'intervenir dans les différents cas de figure et d'améliorer l'échange d'informations entre communes, cantons et les services. En outre, il devra explorer la possibilité de travailler avec un procureur spécialisé pour traiter les affaires ayant trait aux gens du voyage.

Le Conseil cantonal de sécurité est l'organe de coordination politique de la nouvelle organisation policière vaudoise. Il réunit des représentants des communes sous la présidence de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro et veille à la cohérence de la politique de sécurité sur le territoire cantonal en organisant la coopération entre les différents corps de police opérant dans le canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 juin 2012.

### **Renseignements complémentaires :**

**Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, présidente du Conseil cantonal de sécurité, 021 316 45 14**

**Marc Vuilleumier, municipal de police de Lausanne, membre du Conseil cantonal de sécurité, 021 315 32 00**

**Jean-Daniel Carrard, municipal de police d'Yverdon, membre du Conseil cantonal de sécurité, 079 446 35 85**

**Dominique Vidmer, syndic d'Essert-Pittet, membre du conseil cantonal de sécurité, 079 433 23 22**